

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **34 (2007)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Assemblée générale Soliswiss

De nouvelles forces au sein du comité

C'est avec une forte participation que l'Assemblée générale a approuvé le rapport annuel, les comptes et la répartition du bénéfice et a donné décharge au comité.

Le comité a également accueilli de nouveaux membres en la personne d'Eric Herren et de l'ancien ambassadeur Walter Suter. Pour le grand plaisir des participants, l'Assemblée générale de cette année a eu lieu durant une croisière sur le lac Léman, à bord du bateau à vapeur «Savoie».

L'Assemblée générale de cette année a eu lieu pour la première fois sous la direction de Barbara Rigassi. Les explications concernant le rapport annuel ont été illustrées par des exemples d'actions de la Coopérative en faveur de personnes en situation de détresse en Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'en Asie et en Afrique.

Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation est alimenté par les cotisations annuelles et les primes de risque. Il constitue une sorte d'assurance basée sur la réciprocité: les membres qui, en raison d'une mesure coercitive de nature politique, perdent leur moyen d'existence bénéficient du soutien de ce Fonds d'indemnisation. Ce cas classique

d'indemnisation passe toutefois de plus en plus à l'arrière-plan. Soliswiss reçoit de plus en plus souvent des requêtes qui relèvent du cas limite ou du cas spécial.

Fonds de Secours

Si la personne faisant une demande juste avant la survenance du dommage a émigré dans le pays concerné, elle ne touche rien dans la mesure où le délai de carence est appliqué. Dans ce cas, elle peut demander le soutien du Fonds de Secours parce que les autres critères concernant une mesure coercitive politique sont remplis.

Si le dommage n'est pas de nature politique mais de nature policière – par exemple quand l'Etat protège la santé –, l'in-

demnisation n'est pas possible conformément aux strictes dispositions des statuts. Là encore, le Fonds de Secours peut apporter son soutien pour ce cas spécial.

Le Fonds de Secours est alimenté par les dons et les legs. Les indemnisations ne sont donc assurées que grâce à la solidarité accordée aux Suisses de l'étranger en situation de détresse.

Statuts approuvés par le Conseil fédéral

La Présidente a remercié les prestations du DFAE. Au début de 2007, l'ambassadeur Markus Börlin avait accompagné la demande d'approbation des statuts 2006 par le Conseil fédéral. Grâce aux nouvelles catégories de membres, à l'abandon du règlement technique et à d'autres simplifications, le développement de Soliswiss peut se poursuivre.

Votes et élections

Les comptes 2006 ont été approuvés à l'unanimité et le comité a été déchargé. L'ancien ambassadeur Walter Suter a été élu au comité. Fort d'une expérience de plus de 40 ans dans la diplomatie et au sein de consulats, il connaît très bien les be-

soins des Suisses de l'étranger. Par ailleurs, Eric Herren, mandataire pour différents offices fédéraux et services cantonaux ainsi que conseiller pour la sécurité pour des institutions étrangères, vient également renforcer le comité.

Dissolution des réserves latentes

Selon la nouvelle comptabilité, les réserves actuarielles ont été redéfinies. Les réserves non nécessaires ont été placées dans le capital propre de la Coopérative. Par ailleurs, des parts arrivées à échéance ont été dissoutes. Un total de 8,4 MCHF a ainsi été versé au Fonds commun.

Soliswiss AG

La filiale de gestion de patrimoine et de médiation d'assurance a fait son baptême du feu. Elle aborde maintenant sa deuxième année d'exercice. La palette de produits est constamment enrichie et les collaborateurs et collaboratrices sont bien formés au conseil et à la vente. Développement et ambition caractérisent l'avenir de Soliswiss.

Dr Felix Bossert,
Directeur Soliswiss

La sécurité suisse pour une vie à l'étranger



www.soliswiss.ch

SOLISWISS

Depuis 1958